

RÉALITÉ PRÉVENTION

La lettre de l'INRS sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles • www.inrs.fr



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ

RÉALITÉ PRÉVENTION

**VOUS RÉVÈLE
DANS CE NUMÉRO
UNE ESTIMATION
ACTUALISÉE
DU COÛT DU STRESS
AU TRAVAIL.**

Ces données, devraient permettre de nourrir les nombreux débats en cours sur les risques psychosociaux et leur impact sur la société.

Édito

**COMBIEN COÛTE
LE STRESS AU TRAVAIL ?**

FOCUS : COMBIEN COÛTE LE STRESS AU TRAVAIL ?

Mesurer le coût du stress est un exercice particulièrement complexe. Quels éléments intégrer dans le calcul ? Où trouver les données stabilisées ? Quels effets indirects faut-il prendre en compte ?

Une étude réalisée par l'INRS* et l'ENSAM** propose une évaluation pour l'année 2007 reposant sur la méthode des fractions attribuables¹. Cette étude retient comme facteur de stress le «job strain» (situation de travail tendu), à savoir la combinaison d'une forte

pression subie au travail (tâches réalisées à cadence rapide et soumises à des échéances serrées) et d'absence d'autonomie dans l'organisation du travail, dans le choix des méthodes de travail et dans l'ordre des tâches à réaliser. Sur la base de cette définition et parmi les

nombreuses pathologies connues pour être liées à l'exposition au stress, seules les pathologies ayant fait l'objet d'un nombre suffisant d'études prouvant le lien avec le stress ont été retenues : les maladies cardiovasculaires, la dépression et les troubles musculo-squelettiques.

Les proportions de cas attribuables à ce facteur de risque sont obtenues à partir des données d'études épidémiologiques et de l'enquête européenne sur les conditions de travail.

La partie économique de l'évaluation repose sur la méthode du Capital Humain. Le modèle proposé évalue le coût social du stress au travail en intégrant le coût des soins, le coût de l'absentéisme, le coût des cessations prématurées d'activité et celui des décès prématurés.

Le croisement des proportions de cas attribuables et des données de coûts pour chaque pathologie permet alors le calcul *a minima* (par précaution, les valeurs basses sont systématiquement privilégiées dans le calcul) du coût du stress d'origine professionnelle.

Appliqué à la France pour l'année 2007, le modèle montre que, sur une population active de 27,84 millions de personnes, le coût social du stress au travail est compris entre 1,8 milliard (si on ne prend en compte que les salariés sous «job strain» durant 75 % de leur temps de travail) et 2,9 milliards d'euros (si on prend en compte les salariés exposés au «job strain» durant 50 % de leur temps de travail). Ces chiffres sont en net augmentation par rapport à la précédente estimation qui portait sur l'année 2000.

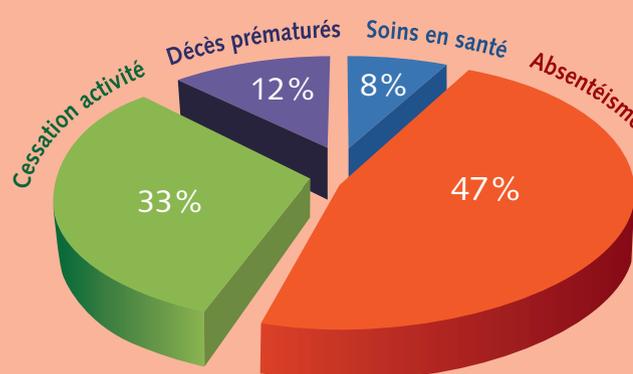
Ces résultats ne sont qu'une évaluation minimale d'une réalité vraisemblablement bien supérieure. Au-delà du fait de n'avoir retenu que les valeurs basses et seulement trois pathologies avérées en lien avec le stress, l'étude ne concerne qu'un seul stressueur, le «job strain». Or des travaux récents ont mis en évidence que le «job strain» ne représente que 24% pour les hommes et 37% pour les femmes des situations de travail fortement stressantes. Les situations de stress correspondant au modèle de Siegrist (déséquilibre entre les efforts fournis et les récompenses), ou relevant de conflits éthiques (accomplissement de tâches contraires à son éthique professionnelle) ne sont pas prises en compte dans cette évaluation.

¹La prévalence de l'exposition à un facteur de risque (proportion de personnes exposées à ce facteur) et le risque relatif (intensité du lien entre le facteur de risque et la fréquence de cette maladie) permettent de déterminer la proportion de cas attribuables, c'est à dire la sur-morbidity et éventuellement la sur-mortalité attribuable au facteur pathogène. En l'absence de ce facteur, le nombre de personnes touchées par cette pathologie serait diminué de cette proportion.

@ À consulter

<http://www.inrs.fr>

Répartition du coût total du "Job strain"



Source INRS

LA PRESSE EN PARLE

AFF,

13 novembre 2009

« Il faut du dialogue social pour contrer le stress au travail (experts) »

par Cécile Azzaro

« La reproductibilité n'est pas possible en matière de risques psychosociaux » a renchéri Valérie Langevin, de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), précisant qu'il faut cependant « un consensus minimum sur la présence des risques psychosociaux » dans l'entreprise et « une garantie d'un plan d'action », préalables nécessaires selon elle à la mise en place d'un questionnaire aux salariés. Elle identifie aussi, parmi les axes que doivent déployer les entreprises, la nécessité de mettre en place des préventions primaires (c'est-à-dire centrée sur les causes du stress) ainsi que la nécessité de faire « intervenir des consultants extérieurs », pour « poser le diagnostic » et « évaluer les facteurs de risques ».

L'Ordinateur individuel,

28 septembre 2009

« Les maux de la micro »

par Frédérique Crépin

« Nos recherches portent sur les causes de ces troubles qui, le plus souvent, sont dus à un mauvais positionnement des bras, des poignets, de la nuque ou du dos, précise François Cail, physiologiste à l'INRS. Les recommandations pour y remédier concernent l'organisation du travail ainsi que la disposition et l'utilisation des matériels informatiques »

Le Parisien Economie,

28 septembre 2009

« Risque routier en entreprise : la prévention avant tout »

par Manuel Jardinaud

« En outre, explique Laurent Baron, chef de projet

Risque routier à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), « le Code du travail stipule que l'employeur doit évaluer les risques auxquels sont confrontés les salariés et préserver leur santé ». Celui concernant la conduite s'appelle risque de mission.

Mais les déplacements domicile-bureau (risque dit « de trajet ») peuvent aussi être englobés dans un plan de prévention. »

Les Echos,

9 octobre 2009

« Xavier Darcos donne quatre mois aux entreprises pour passer des accords sur le stress »

par Derek Perrotte

« Le ministre va aussi confier pour mission à l'Anact et à l'INRS de sensibiliser les TPE/PME et de leur fournir des outils d'analyse interne. Ce que, dans les faits, ces deux organismes font déjà. »

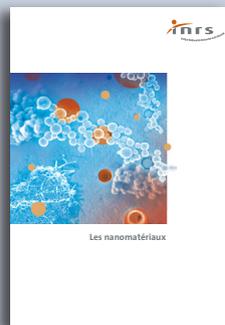
“ En bref...

VISIBILITÉ SUR LES NANOMATERIAUX

L'INRS vient de publier une brochure sur les nanomatériaux destinée aux salariés, chefs d'entreprise, responsables de laboratoire, chercheurs et préventeurs, qui fait le point sur les :

- caractéristiques et applications des nanomatériaux,
- connaissances toxicologiques actuelles,
- outils de caractérisation de l'exposition professionnelle.

Le document propose des recommandations sur la démarche de prévention et les moyens de protection à mettre en œuvre.



Pour en savoir plus

Les nanomatériaux
ED 6050



Parallèlement, une nouvelle animation de l'INRS présente les nanoparticules de façon simple et humoristique, en précisant les précautions à prendre lors de leur manipulation.

Ce support peut être utilisé pour sensibiliser et informer tous les salariés des secteurs concernés.

Il présente les caractéristiques des nanomatériaux, leur taille, les risques d'exposition, les dangers potentiels et les bonnes pratiques de prévention.



À consulter

<http://www.inrs.fr/actus/AnimationNano.html>

CANCERS PROFESSIONNELS, POUR EN FINIR AVEC LE CANCER DE LA VESSIE



En parallèle au colloque «Prévenons les cancers professionnels» (évoqué ci-dessous), l'INRS met à la disposition des médecins du travail un nouveau dépliant d'information «Cancer de la vessie, une maladie d'aujourd'hui».

Ce dépliant liste les secteurs et les activités qui doivent alerter les salariés et leur médecin.

Dans le passé, des produits ou procédés pouvant provoquer des cancers de la vessie ont été utilisés dans différents secteurs d'activité. Malgré les évolutions techniques et les progrès de la prévention, le risque d'exposition subsiste sur les lieux de travail ou dans des produits d'importation. C'est pourquoi la vigilance doit être maintenue.



Pour en savoir plus

Cancers de la vessie en milieu professionnel
ED 6056

CANCERS PROFESSIONNELS : L'INRS A RASSEMBLÉ TOUS LES ACTEURS POUR DRESSER UN TABLEAU DE SITUATION



Faire un bilan des différents aspects de la lutte contre les cancers professionnels, valoriser les bonnes pratiques et formuler des propositions d'actions pour les années à venir, tels étaient les objectifs du colloque «Prévenons les cancers professionnels».

Cette manifestation de trois jours organisée par l'INRS avec onze partenaires institutionnels a rassemblé 450 personnes dont 60 intervenants les 18, 19 et 20 novembre à Paris. Xavier Darcos, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, y a affirmé dans son discours que la prévention des cancers professionnels constituerait une des priorités du second Plan Santé au Travail en cours de préparation.



”



What's new?

EUROPE ET INTERNATIONAL

Nanoparticules :

L'expertise de l'INRS mobilisée à l'international

Caractérisation des expositions professionnelles : les partenaires européens à la rencontre de CAIMAN

L'INRS a reçu début septembre une délégation des partenaires du projet européen Nanodevice (2009-2012). Ce projet financé par la Commission européenne et coordonné par le FIOH (homologue finlandais de l'INRS), regroupe 26 partenaires dont l'INRS, seul participant français. L'un des objectifs de cette rencontre était de visiter l'installation de l'INRS «CAIMAN», localisée sur le centre de Lorraine, et de discuter de ses performances et conditions d'utilisation dans le cadre du projet.

L'installation CAIMAN (CAractérisation des

Instruments de Mesure des Aérosols de Nanoparticules) est un banc conçu et réalisé - en partenariat avec l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)- en vue de générer sous forme d'aérosols des nanoparticules de différentes natures (carbone, cuivre, aluminium et argent) dans des conditions maîtrisées (granulométrie, concentration, forme et état de charge électrique). Celles-ci sont utilisées pour tester les performances d'instruments de mesure et produire des échantillons en vue de développer des protocoles d'analyse. Un soin particulier a été apporté au confinement de l'installation afin de garantir un haut niveau de protection des opérateurs lors des futurs essais.

BIT

Encyclopédie santé et sécurité du travail

Dans le cadre de la cinquième édition de l'Encyclopédie de sécurité et de santé au travail du Bureau International du Travail, l'INRS participe avec d'autres experts internationaux à la rédaction d'un chapitre sur les nanoparticules et leurs effets sur la santé de l'Homme au travail.

OCDE

Participation aux travaux de l'OCDE

L'INRS va s'impliquer dans les travaux de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur les nanomatériaux manufacturés. L'OCDE a mis en place huit sous-groupes de travail thématiques sur le sujet. Sur ces huit sous-groupes de travail, la France a constitué des commissions «miroir» nationales afin d'associer un ensemble d'acteurs clés aux travaux de l'OCDE. La Direction générale du travail (DGT) a confié à l'INRS le pilotage des commissions «miroir» des sous-groupes 6 «Coopération en matière d'évaluation des risques» et 8 «Mesure et limitation de l'exposition». Le sous-groupe 6 s'emploie à identifier et analyser les approches en matière d'évaluation des risques actuellement mises en œuvre pour les produits chimiques et qui pourraient s'appliquer aux nanomatériaux manufacturés, et à formuler des recommandations en vue d'étudier et de combler les lacunes constatées. Le sous-groupe 8 porte sur les techniques de mesure et les protocoles d'échantillonnage pour l'inhalation en atmosphères de travail.

Agenda*

SALON PREVENTICA

16 au 18 mars 2010, Marseille

Stand et conférences avec les CRAM Sud Est et Languedoc Roussillon

JOURNÉES DE LA PRÉVENTION INPES

8 et 9 avril 2010, Paris

JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

28 avril 2010, Paris

RÉALITÉ PRÉVENTION

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
30, rue Olivier Noyer - 75680 Paris cedex 14 • Tél.: 01 40 44 30 00 • Fax: 01 40 44 30 99 • www.inrs.fr • Contact: realiteprevention@inrs.fr

Directeur de la publication: Stéphane Pimbert • Rédacteur en chef: Stéphane Vaxelaire • Rédaction: Marc Malenfer, Marie Defrance, Jacques Gozzo

N° ISSN: 1762-3561 • Conception graphique: Éva Minem